

**Arrêté n°2022-125 portant délégation de signature à Mme Valérie THEIS, directrice adjointe Lettres**

**Le directeur de l'École normale supérieure,**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure, notamment son article 6 ;
- Vu** le décret du 12 mars 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;
- Vu** l'arrêté n°2022-54 du 16 mars 2022 relatif à la nomination de Mme Valérie THEIS aux fonctions de directrice adjointe Lettres,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** Dans la limite de ses attributions et compétences, délégation de signature est donnée à Mme Valérie THEIS, directrice adjointe Lettres, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École normale supérieure :

*Modifié par  
arrêté  
n°2023-62  
du  
31/05/2023*

- les actes relatifs à l'organisation et à la gestion des départements et de leurs unités de recherche, à l'exception de la nomination des directeurs et directrices de ces composantes ;
- les actes et arrêtés portant sur les délibérations des jurys de concours ;
- les ordres de mission en France et à l'étranger dans la limite de 5 000 euros HT;
- tous les documents de gestion courante relatifs concernant les personnels placés sous son autorité comprenant l'organisation du travail, les congés, les autorisations d'absence, les dossiers d'avancement, les entretiens professionnels ;
- les états d'heures effectives des vacances d'enseignement des personnels enseignants et enseignants-chercheurs.

**Article 2** Tout acte signé en application du présent arrêté devra comporter obligatoirement le nom, le prénom et la qualité du signataire ainsi que la mention « *Par délégation* ».

Toute subdélégation de signature est prohibée.

**Article 3** Le présent arrêté prend effet à compter du 16 mars 2022.



**Article 4** Le présent arrêté sera publié sur le site intranet de l'École normale supérieure.

**Article 5** La directrice générale des services et l'agent comptable de l'École normale supérieure sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16/03/2022

Le directeur de l'École normale supérieure

**SIGNÉ**

Frédéric WORMS

Version consolidée